ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Nelly Hardy
Identifiant annonce : 22837888 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7472090801

Rennes,
Le 11/09/2026

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

le texte d'annonce légale ci-dessous :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

RÉVISION ALLÉGÉE N°3 DU PLUIH

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026-059, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°3 du PLUiH, portant sur l'évolution de plusieurs secteurs à vocation économique, naturelle et agricole, du 5 octobre 2026 à 9 h au 6 novembre 2026 à 17 h, soit 33 jours.

M. J. DUTOUR, commissaire enquêteur, et M. P. GAUBERT, commissaire enquêteur suppléant, ont été désignés par le Président du Tribunal administratif de Nantes.

Le dossier, comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable pendant l'enquête sur le site internet de la Communauté de Communes, sur le registre dématérialisé, sur un poste informatique dans les 11 mairies du territoire, ainsi qu'en version papier à la Communauté de Communes, siège de l'enquête, et dans les mairies de Chanverrie, La Gaubretière, Mortagne-sur-Sèvre et Tiffauges, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être déposées sur les registres papier ou dématérialisé, envoyées à plui@paysdemortagne.fr ou adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : 21 rue Johannes Gutenberg – La Verrie – 85130 Chanverrie.

Permanences : siège de la Communauté de Communes : 5/10, 9 h-12 h et 6/11, 14 h-17 h ; mairies de Tiffauges :

21/10, 9 h-12 h ; La Gaubretière : 21/10, 15 h-17 h 30 ; Mortagne-sur-Sèvre : 27/10, 9 h-12 h.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à la Communauté de Communes et sur son site internet. Le Conseil communautaire se prononcera sur l'approbation du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations du public et conclusions du commissaire enquêteur.

Informations : 02 51 63 06 06 – plui@paysdemortagne.fr

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraitra :

Date	Support	Département
Le 18 septembre 2026	Vendee Agricole (support papier)	85 - VENDEE

Date	Support	Département
Le 17 septembre 2026	Ouest-France (support papier)	85 - VENDEE

David CANTARERO
Directeur de Médialex